

# A P P E L D E N A N T E S

## Pour la défense de l'architecture et des architectes

Les adhérents de DpA, délégués de régions et élus des CROAs venus d'Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Pays-de-la-Loire, Rhône-Alpes avec le soutien et les contributions de Haute-Normandie, Paca et la Réunion réunis en convention nationale à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes le 21 février 2015 réaffirment avec la loi n°77-2 du 3 Janvier 1977 :

« **L'architecture est une expression de la culture.**

**La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »**

Cependant que valent les discours sur la création architecturale si les architectes n'en sont plus le moteur ? Au-delà des commissions annoncées par la Ministre de la culture et de la communication qui doivent plancher sur une « Stratégie Nationale pour l'Architecture » (SNA), fondée sur le « désir d'architecture » que la Ministre veut faire éclore chez nos concitoyens, les architectes attendent des réponses concrètes et immédiates aux revendications qui conditionnent leur survie.

Pourquoi ?

« *dépêchez-vous, bientôt il n'y aura plus d'architectes* » lançait un architecte à Patrick Bloche lors de la présentation de son rapport parlementaire à Paris à l'Arsenal:

Quelles sont ces revendications qui relèvent d'un plan d'urgence ?

- Comment « *inciter* » les particuliers ou les maîtres d'ouvrages publics à renforcer l'intervention des architectes dans l'acte de bâtir ?
- Comment assurer une rémunération correcte des prestations ?
- Comment assurer une réelle qualification au métier d'architecte ?

La première étape est d'ouvrir le débat dans la profession sous toutes ses formes pour préciser ce que nous voulons obtenir auprès des pouvoirs publics.

Par quel moyen ?

Ce débat a commencé le 22 janvier dernier lors du rassemblement de 100 architectes au Conseil Economique, Social et Environnemental à Paris (CESE). Le débat d'une richesse exceptionnelle a abouti à l'adoption d'un appel commun avec l'Unsfa (Union nationale des syndicats français d'architectes), la SFA, (Société française des architectes) et DpA, (Défense profession Architecte), à la tenue d'une Conférence nationale de défense de l'architecture et des architectes.

DpA, qui vient de tenir une convention à Nantes ce 21 février avec en particulier ses élus dans les conseils régionaux de l'Ordre, s'engage sans réserve dans la préparation de cette conférence et met au débat ses propres propositions.

Moins de 300 000 logements ont été produits en 2014 alors que les besoins sont considérables. L'activité économique des agences est en berne, les carnets de commandes n'assurent que le court terme. Les seuils de recours obligatoire à l'architecte sont augmentés, les honoraires sont négociés à la baisse, la loi de 1977 comme la loi MOP sont contournées. Les concours sont menacés de disparition tandis que les étudiants sortent des écoles d'architecture avec un diplôme ne leur donnant aucun droit de construire.

Trop c'est trop !

Il est plus que temps d'entendre le cri de désespoir de la profession comme des jeunes diplômés qui n'acceptent pas de disparaître sans réagir. Nous sommes convaincus que pour être entendus les architectes doivent s'unir pour parler d'une seule voix et préciser leurs attentes auprès des pouvoirs publics.

**La convention se prononce pour :**

- **Inscrire dans la loi l'usage obligatoXire d'un barème plancher établi suivant le simulateur de la MIQCP et son extension au marchés privé. Conformément à l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986.**
- **L'application stricte de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 avec suppression de la dérogation sur le seuil par décret.**
- **Un diplôme unique de 3<sup>ème</sup> cycle intégrant l'habilitation à la maîtrise d'œuvre**
- **Le maintien de l'obligation de concours en marchés publics**
- **Le maintien de la loi MOP**
- **La suppression des marchés globaux et la suppression de leur intégration aux marchés publics.**

**Nous appelons dès maintenant à préparer cette conférence dans toutes les régions avec les CROA et les organisations professionnelles qui s'y associent.**

**Nous nous adressons au CNOA pour qu'il prenne toute sa place dans cette mobilisation générale pour l'architecture et pour les architectes.**

Nantes le 21 février 2015